

MECS

La Passarèla

Version française Etablissement Maison d'Enfants Organisation & Fonctionnement

Organisation & Fonctionnement

Selon l'âge et le projet qui amène le jeune à être admis à La Passarèla, trois groupes de vie peuvent être en mesure de l'accueillir

Dans toutes les unités, les mineurs sont accompagnés par des Educateurs Spécialisés, des Moniteurs Educateurs, une Maîtresse de Maison et des Surveillants de Nuit. En appui des Educateurs, les Maîtresses de Maison préparent et partagent les repas avec les mineurs afin de renforcer l'accompagnement éducatif. Un Responsable de Service et une Psychologue interviennent également auprès de chaque dispositif.

PROCEDURE CLASSIQUE

Un Responsable de Service de la Maison d'Enfants est informé de la demande d'admission par un Educateur et une Assistante Sociale

La Direction reçoit un dossier, reprenant la situation actuelle du jeune, ainsi que les hypothèses éducatives du service éducatif qui amènent la famille à nous rencontrer

Dans un premier temps, accompagné par un travailleur social et les parents, le jeune d e v r a

¾ *Echanger avec la Directrice et un Responsable de Service pour aborder le contenu du séjour éducatif*

¾ *Repérer le fonctionnement de l'établissement*

¾ *Affiner les modalités de rencontre avec la famille en lien avec la nécessité de protection posée par l'autorité compétente*

Et dans un second temps, un entretien avec la Psychologue aura lieu

La Directrice, après avis des Responsables de Service Educatif et la Psychologue décidera de l'admission

Pour cela, le Juge des Enfants et/ou le Responsable de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) devront prononcer le placement.

PROCEDURES D'URGENCE

Dans le cadre d'un accord avec les services du Conseil Départemental et de la Protection Judiciaire de la Jeunesse ou sur ordonnance du Procureur de la République, les mineurs peuvent être accueillis sur une courte période, y compris dans la chambre d'un mineur absent (temps de vacances, week-ends...).

PROCEDURE ACCUEIL-RELAIS

Dans les mêmes conditions décrites ci-dessus, nous pouvons recevoir un enfant quinze jours maximum, à la demande d'un autre établissement du département.

Abonnez-vous à la newsletter

Maison d'Enfants à Caractère Social

MECS La Passarèla

*1583 chemin de Rossignol Birac
82000 MONTAUBAN*

Tél : 05 63 21 44 80

Fax : 05 63 21 44 81



ANRAS

Association Nationale de Recherche et d'Action
Solidaire

*3 chemin du Chêne Vert
31130 FLOURENS*

Tél : 05 62 74 81 50

Fax : 05 62 74 81 51



[Haut de page](#)